

**ARRÊTÉ DEP-2024-500 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLEMENTAIRE DE NIVEAU 3 ENTRETIEN DES COLLECTIONS DU PATRIMOINE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2008 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 entretien des collections du patrimoine ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 3 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire entretien des collections du patrimoine pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Hélène DAVERGNE, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

Enseignantes :

Madame Yveline HUGET

Madame Irène KIRSCH

Professionnelles :

Madame Nathalie BASSIS

Madame Françoise LAGENIE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER